

Communiqué de presse

22.03.2016

Répercussion de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique : la FEHAP, la FHP et UNICANCER demandent la mobilisation de la réserve prudentielle et une égalité de traitement budgétaire et tarifaire des établissements de statut privé



La FEHAP, la FHP et UNICANCER ont pris connaissance de la déclaration du Premier Ministre et du Ministre de la fonction publique le 17 mars dernier prévoyant le dégel du point d'indice de rémunération des fonctionnaires. Cette mesure sera applicable pour partie dès 2016, alors que la répartition de l'ONDAM et les termes de la campagne budgétaire et tarifaire sont déjà établis, avec des baisses de tarifs et de dotations déjà très dures, avant même cette annonce salariale.

Cette décision financière est potentiellement lourde de conséquences sur l'ONDAM et son exécution en 2016 et 2017, tant pour le secteur hospitalier et médico-social public, que pour le secteur privé dans son ensemble avec des pressions fortes de demande à révision conventionnelle suites aux annonces du gouvernement.

De ce fait, la FEHAP, la FHP et UNICANCER demandent –eu égard aux tensions déjà extrêmes portant sur les dotations et tarifs hospitaliers publics et privés en 2016- que cette mesure soit assumée en sus et dans le cadre de la réserve prudentielle. La FEHAP, la FHP et UNICANCER demandent également que tout financement affecté à l'augmentation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires hospitaliers, sociaux et médico-sociaux ait son équivalent pour les établissements privés et leurs salariés.

Contacts presse :

Jean-Baptiste Boudin-Lestienne, Responsable de la Communication FEHAP

jean-baptiste.boudin-lestienne@fehpa.fr

01.53.98.95.30/ 06.14.07.82.14

Viviane Tronel, Responsable de la communication UNICANCER

v-tronel@unicancer.fr

01.76.64.78.00/ 06.22.19.92.58

Christine Auberton, Directrice de la Communication FHP

christine.auberton@fhp.fr

01.53.83.56.63/ 06.78.71.81.27

Francis Temman, BRIDGE COMMUNICATION

francis.temman@bridge-communication.com

06.50.92.21.56

A propos de la FEHAP

La **Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs**, créée en 1936, est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente, depuis 80 ans, dans tous les champs de la protection sociale. Les établissements et services Privés Non Lucratifs allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif. Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes : garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie. La FEHAP en chiffres c'est près de **4 200 établissements et services** sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par plus de **1600 organismes gestionnaires** (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 230 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.

A propos d'UNICANCER

UNICANCER réunit l'ensemble des Centres de lutte contre le cancer : des établissements de santé privés à but non lucratif exclusivement dédiés aux soins, à la recherche et à l'enseignement en cancérologie. Fers de lance de la cancérologie en France, les Centres de lutte contre le cancer participent au service public hospitalier et assurent une prise en charge du patient en conformité avec les tarifs conventionnels, sans aucun dépassement d'honoraires.

UNICANCER est à la fois une fédération hospitalière et un groupe d'établissements de santé. Née en 1964, **la Fédération UNICANCER** est l'une des fédérations hospitalières représentatives en France. Elle défend les intérêts des Centres de lutte contre le cancer, les représente auprès des pouvoirs publics et gère la convention collective de leurs 18 000 salariés.

Le **Groupe UNICANCER** est une structure plus récente, créée par les Centres de lutte contre le cancer et leur Fédération en 2011 afin de mutualiser les ressources et les compétences des Centres et d'impulser une dynamique nouvelle dans la prise en charge des patients. La mission d'UNICANCER est de permettre aux Centres de lutte contre le cancer de garder une longueur d'avance et d'innover ensemble et toujours pour leurs patients.

UNICANCER en chiffres : 20 établissements de santé, 18 000 salariés, 2,1 milliards d'euros de recettes, plus de 300 essais cliniques en cours, plus de 120 000 patients hospitalisés par an. Pour plus d'informations : www.unicancer.fr

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 8,5 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- *57% des interventions chirurgicales*
- *près de 68 % de la chirurgie ambulatoire*
- *2,3 millions de passages dans 130 services d'urgences*
- *Un accouchement sur quatre*
- *Près d'un tiers (32,5) des soins de suite et de réadaptation*
- *Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques*

20% de l'activité d'Hospitalisation à domicile (HAD).